

Proposition d'étude de mise en œuvre d'un portail de services d'information multimodale pour téléphones mobiles

I. Présentation du service recherché

L'I-Mode a été lancé le 15 novembre 2002 par Bouygues Télécom sur le réseau GPRS. Ce service, inspiré du kiosque Minitel, a été créé au Japon où il est très populaire et il est déjà proposé en Allemagne et aux Pays-Bas. En France, Bouygues Télécom est le premier opérateur à lancer l'I-Mode après avoir conclu avec l'opérateur japonais de télécommunications NTT DoCoMo un contrat de licence.

L'I-Mode utilise une nouvelle génération de téléphones, légers, ergonomiques et à écrans larges et en couleur. Il offre déjà un bouquet d'une centaine de services (banques, journaux, sports, divertissements ..).

Actuellement la RATP a mis en place un service I-Mode provisoirement gratuit. La décision de faire payer l'utilisateur sera envisagée ultérieurement. Ce site permet d'accéder à des informations personnalisées sur les tarifs, et sur la recherche d'itinéraire. Il s'agit, dans l'immédiat, d'une information statique. A terme, des informations en temps réel pourront être diffusées.

Les informations mises en ligne peuvent être consultées sur le site Internet : <http://www3.citefutee.com/i/index.html>. Le développement nécessaire à l'adaptation au format I-Mode a nécessité un temps de développement très limité.

II. L'objectif de l'étude

L'objectif de l'étude est de mettre en place un mécanisme fédérateur des différents services d'information multimodale de manière à constituer un portail et favoriser ainsi l'accès à ces services par un nombre conséquent d'appels.

Le portail permettra d'aiguiller la demande des usagers vers les services adéquats. Chaque service sera développé ou adapté afin de diffuser les informations sur téléphones mobiles. Pour cela Bouygues Télécom mais également les autres opérateurs seront démarchés.

L'étude se décompose en trois volets :

- le volet juridique et organisationnel
- le volet économique
- le volet technique

III. Le volet juridique et organisationnel

Sur le plan organisationnel, le schéma de fonctionnement du portail requiert les acteurs suivants :

- l'opérateur de diffusion qui assurera le transport des données jusqu'aux téléphones mobiles
- l'opérateur de contenu qui sera responsable du contenu éditorial et sera tenu de garantir la cohérence et la qualité des services. Les AO qui devront adapter ou développer les services compatibles pour téléphones mobiles et mettre à jour d'une manière régulière leur site.

Pour atteindre le portail, il y a deux solutions :

- soit intégrer le bouquet de services de l'opérateur de diffusion. Le site est alors référencé officiellement et peut être atteint directement par un logo ou un icône à partir d'un index alphabétique dressé par l'opérateur de diffusion
- soit rester totalement indépendant et bien entendu ne pas être référencé par l'opérateur de diffusion. Le site est alors accessible par son URL.

La première solution est préférable. Cependant le référencement en tant que site officiel, doit faire l'objet d'une convention spécifique établie par l'opérateur de diffusion (convention 1 entre l'opérateur de diffusion et l'opérateur de contenu). Cette convention doit notamment intégrer le code de bonne conduite, les critères de qualité à respecter et le système de rémunération. On peut donc s'attendre à ce que la convention prenne en compte les critères suivants :

- cibler un public large et ses centres d'intérêts quotidiens
- actualiser régulièrement le contenu
- apporter de la valeur ajoutée pour répondre aux attentes du grand public
- inciter à une utilisation fréquente
- adapter le contenu à une consultation sur mobile

Une autre convention (convention 2 entre l'opérateur de contenu et les AO) doit fixer les règles économiques du service ainsi que les critères à satisfaire tels que décrits ci-dessus.

IV. Le volet économique

Pour couvrir l'espace géographique national mais aussi pour faire jouer la libre concurrence, il convient de faire fonctionner le service avec le plus grand nombre d'opérateurs de diffusion. Il est donc indispensable de dialoguer avec eux, d'identifier leurs projets en terme de multimédia et téléphonie mobile ainsi que les technologies de télécommunication actuelles et futures (GPRS, UMTS) utilisées.

Il faut prendre en compte le mode de rémunération relatif à chaque opérateur de diffusion. Dans le cas de Bouygues Télécom, ce mode de rémunération est analogue à celui du kiosque Minitel. L'opérateur télécom prend une marge 14% et les recettes de l'opérateur de service correspondent donc à 86%

Le business plan consiste donc à établir les éléments susceptibles d'équilibrer d'une part les dépenses en investissements (achat de serveur, adaptation ou développement de sites AO, développement du portail...) et en exploitation (hébergement, collecte, achat, traitement, mise à jour des données...) et d'autre part les recettes. Il faut également étudier comment les recettes se répartissent entre les acteurs.

Actuellement, avec la norme GPRS, il est possible de facturer l'utilisateur suivant le volume de données échangé. Le coût résultant doit également être ajouté à un coût fixe du service. Il faut donc, dans les conventions, fixer d'une part le taux prélevé par l'opérateur de diffusion et d'autre part fixer la répartition de la somme restante entre l'opérateur de contenu et les sites. En principe chaque site devra être rémunéré, s'il souhaite un service payant, en fonction du trafic qu'il occasionne.

Il faut également intégrer économiquement le coût des campagnes de communication et de sensibilisation des usagers.

V. Le volet technique

La partie technique consiste :

- d'une part à développer le portail
- d'autre part à développer ou à adapter les applications hébergées par les AO

La création ou l'adaptation d'une application pour téléphones mobiles utilise les standards Internet mais doit prendre en compte les contraintes suivantes :

- la petite taille des écrans (en relation avec la taille des pages)
- le peu de mémoire actuellement disponible sur ces terminaux
- le nombre limité de couleurs
- les possibilités limitées de navigation
- les formats de données (taille et format des images, choix des 'tags', restriction sur les polices de caractères, impossibilité d'utiliser des scripts dans la feuille, des feuilles de style, des cadres ...)

L'infrastructure liée à l'hébergement peut cependant être la même que celle déjà utilisée pour un site Web classique.

Pour réaliser une maquette, il faut donc solliciter 3 ou 4 AO afin que ces dernières adaptent leur site Web existant et en assurent la comptabilité avec le format de données i-mode.

La PREDIM pourrait alors fournir l'impulsion nécessaire à cette action.

Il faut également réaliser le portail : l'utilisateur aurait alors la possibilité d'effectuer son choix dans un menu déroulant et le portail assurerait ensuite, grâce à un script installé sur le serveur d'hébergement, la fonction de routage vers le site désigné.

Des outils permettent de simuler la représentation des informations sur l'écran de plusieurs types de téléphones mobiles : à titre d'exemple, nous avons réalisé une page HTML i-mode. Pour y accéder, il suffit :

- d'aller sur le site www.wapag.com
- de sélectionner la langue française et de sélectionner l'image « émulateur i-mode »
- d'inscrire l'adresse : www.urba2000.com/imode/imode.htm sur l'un des champs relatifs au type d'appareil et de valider par « check it »

L'information apparaît sur le téléphone situé à gauche de l'écran. Cette page n'a pas l'esthétique requis sur un site Web classique. Il est par conséquent possible de lui appliquer un filtre pour qu'elle n'apparaisse que sur les téléphones mobiles.

V. Proposition financière – répartition des intervenants

VII.1 Répartition des tâches par domaine d'intervention

Détail des missions	URBA 2000	GART	Expert
Recensement sites WEB transport	X	X	
Réunion de présentation avec les AO	X	X	
Mise à niveau des applications Web	X		X
Sensibilisation des opérateurs de diffusion	X		
Mise en œuvre d'un portail	X		
Mise en place d'un opérateur de service sur le plan juridique. Mise au point des conventions	X		
Etude du business plan	X		

VII.2 Evaluation financière de la proposition concernant URBA 2000

Détail des missions	NB jours chargé de mission	NB jours Directeur	Total HT	Total TTC
Recensement sites WEB transport				
Réunion de présentation avec les AO				
Mise à niveau des applications Web				
Sensibilisation des opérateurs de diffusion				
Mise en œuvre d'un portail				
Mise en place d'un opérateur de service sur le plan juridique. Mise au point des conventions				
Etude du business plan				
TOTAL				

Coût à la journée chargé de mission :

Coût à la journée Directeur :